

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 11 mai 2023 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 5 mai 2023

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 22
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVASSE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Murielle WOLSKI, Catherine LECOMTE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Eliane DANH SANG, pouvoir à Claude LEGOUY, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Juliette CELESTIN, pouvoir à Isabelle DELEPINE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Françoise NIVASSE

DEL 2023-05-03
POLE GARE – PLAN GUIDE ET PROGRAMMATION DU PROJET URBAIN

Rapporteur : Murielle WOLSKI

Vu la délibération n° DEL2018-07-13 du 4 juillet 2018,

Vu la convention signée avec la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO-ADTO) et la Communauté de communes du Pays de Valois (CCPV), pour la réalisation des études préalables de programmation et d'aménagement pour le quartier du Pôle Gare,

Considérant que cette étude a également intégré celle relative au pôle d'échange multimodal (PEM) autour de la gare, menée par le Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO), selon protocole partenarial signé le 30 novembre 2018,

Vu la présentation de l'avancement de ces études lors du Conseil municipal du 17 mai 2022,

Considérant que les études ont abouti à un plan guide et une programmation, répondant aux principales attentes du territoire en termes d'attractivité, de mobilité, d'équipements, de logements et de développement économique,

Le programme du PEM comprend :

- La création d'un parvis végétalisé « porte d'entrée de Crépy-en-Valois » devant le bâtiment voyageurs de la gare SNCF,
- Un dépôt car et bus sur un espace public apaisé sur la voie entre les rues Levallois Perret et Paul Pauchet,
- Le réaménagement de la rue Paul Pauchet,
- L'aménagement de déposes minute sur le boulevard Victor Hugo,
- La création d'un parvis au Sud de la gare SNCF, en pente douce jusqu'au passage souterrain de la gare,
- La création de postes à quai bus et car et de déposes minutes au Sud de la gare SNCF,
- La création de pistes cyclables et abris vélos sécurisés.

Le programme du Pôle Gare comprend :

- La réalisation d'une offre foncière dédiée à l'activité économique et à la formation à proximité immédiate de la gare, mais aussi en continuité du boulevard Victor Hugo prolongé, le long de la voie ferrée, sous la forme de bâtiments d'activité dédiés aux PME/PMI dans le secteur Est,
- La réalisation d'une offre foncière dédiée à l'habitat, située à proximité immédiate de la gare et en couture urbaine avec la zone d'activité du secteur Est,
- Un équipement public destiné aux activités culturelles du territoire,
- Un parc public d'environ 1 à 1,5 hectare,
- Un parking public à proximité immédiate des voies ferrées et de l'équipement culturel,
- Un hôtel,
- Un bouclage de voiries permettant de désenclaver la partie Sud de la gare, et de faciliter l'accès à la zone d'activité depuis le boulevard Victor Hugo,

Considérant les éléments présentés au Conseil municipal,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le plan guide et la programmation, pour la restructuration urbaine du Pôle gare de Crépy-en-Valois,
- Approuver le projet de Pôle d'échange multimodal (PEM) de la gare de Crépy-en-Valois, tel qu'il a été arrêté avec le Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO),
- Autoriser le Maire à signer toute pièce ou document relatif à la mise en œuvre de ces deux études et à la réalisation des équipements qui y sont prévus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du rapporteur à la majorité des suffrages exprimés.

3 voix contre :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 11 mai 2023.

Publié sur le site internet
de la commune

le : **15 MAI 2023**

Françoise NIVASSE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécoeurs citoyen accessible par le biais du site : www.telerecoeurs.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

060-216001750-20230511-DEL2023-05-03-DE
Date de télétransmission : 15/05/2023
Date de réception préfecture : 15/05/2023